



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **16 décembre 2013**

Délibération n° 2013-4310

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une aide d'urgence de 30 000 € à l'association Handicap international dans le cadre de son programme de soutien aux sinistrés du typhon Haiyan aux Philippines - Année 2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Julien-Laferrière

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 décembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Jacquet), MM. Philip (pouvoir à M. Corazzol), Arrue (pouvoir à Mme David M.), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Genin (pouvoir à M. Millet), Muet (pouvoir à M. Bolliet), Ollivier (pouvoir à M. Guimet), Mme Palleja, MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Peytavin, Ait-Maten, M. Louis.

Conseil de communauté du 16 décembre 2013**Délibération n° 2013-4310**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une aide d'urgence de 30 000 € à l'association Handicap international dans le cadre de son programme de soutien aux sinistrés du typhon Haiyan aux Philippines - Année 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les Philippines viennent de subir, le 8 novembre dernier, l'un des plus puissants typhons de l'Histoire qui a dévasté une grande partie du pays causant de nombreux dégâts matériels et humains.

Handicap international, organisme non gouvernemental (ONG) lyonnais, mondialement connu, est une association créée à Lyon en 1982. Handicap international intervient aux Philippines depuis 1985 et dispose d'une équipe sur place de 4 expatriés et 70 personnels nationaux. Cette association connaît donc très bien le terrain et bénéficie d'une expertise dans le pays.

Face à l'ampleur de la catastrophe, Handicap international a décidé d'envoyer une équipe supplémentaire d'action d'urgence. Un chef de mission, un logisticien et un chef de projet "besoins de base" sont arrivés le 12 novembre pour mener une évaluation des besoins et mettre en place un plan d'interventions de l'association, qui se traduira concrètement sur place par :

- le soutien logistique auprès des acteurs humanitaires pour faciliter l'acheminement de l'aide (plateforme logistique, transport des marchandises, etc.), car le contexte présente des contraintes logistiques particulièrement complexes qui constituent un défi en termes d'accès aux zones affectées,
- le déploiement de kits de première urgence (couvertures, abris temporaires, kits non alimentaires, etc.) pour les victimes. 750 kits seront expédiés du stock d'Handicap international basé à Dubaï,
- des activités de gestion des déchets sont également envisagées par la méthodologie "cash for work", qui permet d'impliquer la population locale dans ces travaux contre rémunération,
- des aides spécifiques aux personnes blessées et aux personnes les plus vulnérables.

La présente délibération propose que la Communauté urbaine apporte sa contribution à l'élan de solidarité à l'échelle internationale en faveur des populations victimes de cette catastrophe naturelle. Il est ainsi proposé au Conseil l'attribution d'une aide d'urgence d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Handicap international pour la mise en oeuvre de son intervention sur ce territoire.

L'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en oeuvre ou financer des actions à caractère humanitaire ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Handicap international pour la mise en place de son plan d'actions d'urgence auprès des populations des Philippines victimes du typhon Haiyan,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Handicap international définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ladite subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6743 - fonction 048 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2013.